



L'ESSENTIEL DU DROIT SOCIAL POUR LES MANAGERS ET DIRIGEANTS

**INSTITUT
ARKHEIA**

Nous contacter :
contact@institutarkheia.fr
www.institutarkheia.com

L'ESSENTIEL DU DROIT SOCIAL POUR LES MANAGERS ET DIRIGEANTS

PRÉSENTATION

La formation L'ESSENTIEL DU DROIT SOCIAL POUR LES MANAGERS ET DIRIGEANTS se déroule sur deux journées pour aborder les enjeux fondamentaux du droit du travail et sécuriser les pratiques managériales. Cette formation doit permettre au manager de concilier les impératifs imposés par l'activité de son entreprise avec les normes juridiques en matière de droit du travail.

En présentiel, dans vos locaux ou à distance	Tarifs
Manager, cadre et dirigeants d'entreprises	Intra : à partir de 1 800 € HT <i>pour 10 pers. max</i>
7 heures	Inter : 800 € HT <i>par pers.</i>

Objectifs et contenu de la formation

Cette formation permet d'aborder l'ensemble des connaissances fondamentales que doivent maîtriser les managers et cadres d'entreprises afin de concilier leurs pratiques managériales avec les impératifs juridiques posés par le droit du travail. Elle s'adresse tant à des collaborateurs qui ont vocation à monter en compétence et en responsabilité dans leurs sociétés, qu'aux personnels qui sont d'ores et déjà confrontés à ces problématiques.

Les sources du droit du travail et le droit applicable dans le milieu professionnel

- Connaître les sources du droit du travail ;
- Comprendre l'agencement du droit social avec les conventions collectives ;
- L'utilité et l'usage des règlements intérieurs.

Maîtriser les différents type de contrat de travail

- Présenter les grands types de contrat de travail ;
- Maîtriser les clauses indispensables au contrat de travail ;
- Distinguer la modification du contrat de la modification des conditions d'exécution du contrat ;
- Distinguer les contrats voisins (prestation de service, intérim, stage, etc.)

Intégrer le droit du travail dans son activité managériale

- Le respect de la période d'essai ;
- La durée de travail et le respect des règles en matière de congés ;
- La responsabilité du manager en matière de santé et sécurité ;
- La question du télétravail.

Sanctions et prévention en matière de management

- Prévenir des cas de harcèlement ou de discrimination ;
- La sanction de ses collaborateurs ;
- Les ruptures du contrat de travail.

NOS FORMATEURS EXPÉRIMENTÉS ASSURENT CES FORMATIONS VALIDÉES EN AMONT PAR UN CONSEIL SCIENTIFIQUE COMPOSÉ DE PERSONNALITÉS HAUTEMENT QUALIFIÉES

INSTITUT
ARKHEIA

contact@institutarkheia.fr
www.institutarkheia.com